



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la quarante-troisième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 18 décembre 1967,
à 15 h 30

NEW YORK

S O M M A I R E

	Page
<i>Point 13 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Remplacement d'un vice-président du Conseil</i>	45
<i>Point 7 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Elections</i>	
<i>Elections de quatre membres du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial</i>	45
<i>Election des membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales</i>	45
<i>Point 8 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil</i>	46
<i>Clôture de la session</i>	46

Président: M. Milan KLUSÁK
(Tchécoslovaquie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Haute-Volta, Irlande, Italie, Japon, République arabe unie, Tunisie, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Le représentant de l'institution spécialisée suivante: Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Remplacement d'un vice-président du Conseil (E/4441)

1. Le PRESIDENT invite le Conseil, conformément à l'article 23 de son règlement intérieur, à élire un vice-président pour la durée qui reste à courir du mandat de M. Zollner, du Dahomey, étant donné que le mandat de ce pays au Conseil expire le 31 décembre 1967 (voir E/4441).

2. M. ZOLLNER (Dahomey) propose la candidature de M. Ali Attiga (Libye).

3. M. PEREZ GUERRERO (Venezuela), M. VARELA (Panama), M. BILLNER (Suède), M. ÇUHRUK (Turquie), M. CHADHA (Inde), M. GOLDSCHMIDT (Etats-

Unis d'Amérique) et M. LOPEZ (Philippines) appuient cette proposition.

4. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) propose de suspendre l'application de l'article 67 du règlement intérieur.

Il en est ainsi décidé.

M. Attiga (Libye) est élu vice-président du Conseil par acclamation.

5. M. ATTIGA (Libye) remercie les membres du Conseil de l'honneur qu'ils ont fait à son pays et fait l'éloge de son prédécesseur pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections

ELECTION DE QUATRE MEMBRES DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL ONU/FAO DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (E/L.1196)

6. Le PRESIDENT invite le Conseil, conformément à la résolution 2095 (XX) de l'Assemblée générale, à élire quatre membres du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1968. En plus des trois Etats mentionnés au paragraphe 3 de la note du Secrétaire général (E/L.1196), le Panama et la Tunisie ont informé le Secrétaire général de leur candidature.

7. M. VARELA (Panama) dit que son pays a présenté sa candidature en tant que pays latino-américain pour remplacer le Mexique, dont le mandat au Comité vient à expiration le 31 décembre 1967. Toutefois, ayant noté que le continent africain est sous-représenté au Comité intergouvernemental, le Panama retire sa candidature et appuiera l'élection de la Tunisie.

L'Australie, le Pérou, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Tunisie sont élus membres du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial par acclamation.

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DU CONSEIL CHARGE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

8. Le PRESIDENT invite le Conseil, conformément à l'article 82 de son règlement intérieur, à élire les 13 membres de son Comité chargé des organisations non gouvernementales pour l'année civile suivant leur élection.

9. M. ZOLLNER (Dahomey) fait observer que le Comité est en train de revoir les règles régissant le statut consultatif des organisations non gouvernementales. En raison de ces circonstances excep-

tionnelles, il propose que les membres actuels du Comité soient réélus pour 1968, à l'exception du Cameroun dont le mandat au Conseil expire le 31 décembre 1967. Il va de soi que cette mesure ne doit pas être interprétée comme constituant un précédent.

Le Conseil réélit pour un an les membres actuels du Comité chargé des organisations non gouvernementales, à l'exception du Cameroun.

10. M. SUEDE (République-Unie de Tanzanie) propose d'élire le Sierra Leone pour remplacer le Cameroun au Comité.

11. M. ATTIGA (Libye), M. CHADHA (Inde) et M. BILLNER (Suède) appuient cette proposition.

Le Sierra Leone est élu membre du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil (E/4442 et Add.1 et 2)

12. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général (E/4442 et Add.1 et 2) soumettant au Conseil, pour confirmation, la liste des représentants désignés par leurs gouvernements respectifs pour nomination aux commissions techniques du Conseil.

Le Conseil confirme les nominations qui lui ont été soumises.

Clôture de la session

13. Le PRESIDENT estime que l'autorité du Conseil en tant qu'organe de coopération internationale en matière économique et sociale et dans le domaine humanitaire a été renforcée au cours de l'année écoulée. En raison de la reconnaissance croissante de

l'importance de son rôle de coordination, il a obtenu certains résultats pratiques et il a renforcé ses activités dans ce domaine. Il va sans dire qu'à l'avenir la coordination devra recevoir une attention toute particulière. Un autre aspect remarquable des travaux de l'année écoulée a été la manière réaliste d'aborder les problèmes, et le Président espère que cela sera désormais une caractéristique des travaux du Conseil. A sa vingt-deuxième session, l'Assemblée générale s'est beaucoup intéressée aux travaux du Conseil, mais celui-ci doit encourager l'Assemblée à concentrer son attention sur les questions les plus importantes qui se posent en matière économique et sociale et dans le domaine humanitaire ainsi que sur l'adoption de directives de base pour les travaux de tous les organes et organisations actifs dans ces domaines. D'autres faits encourageants ont été la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la disparition de l'antagonisme entre les anciens et les nouveaux organes des Nations Unies et la consécration, dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, de la nécessité d'appliquer le principe de l'universalité dans tous les organes des Nations Unies. En revanche, les travaux du Conseil ont été entravés pendant l'année écoulée par la situation internationale défavorable et par les tensions et les conflits qui ont surgi dans diverses régions du monde et qui ont détourné l'attention et les ressources des problèmes du développement économique et social. On ne peut espérer modifier profondément la manière d'aborder les problèmes du développement en l'absence d'une amélioration radicale dans le domaine de la paix et de la sécurité.

14. Après les échanges de remerciements et de félicitations d'usage, le PRESIDENT prononce la clôture de la quarante-troisième session du Conseil.

La séance est levée à 16 h 55.